



Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité

Jocelyn Loumeto

Administrateur délégué

ligne directe : +33 (0) 6 18 41 76 45

j.loumeto@e-fpmm.fr

Propositions des acteurs micro-mobilité pour les assises de la mobilité – Octobre 2017

Les déplacements dans des environnements urbains et périurbains vivent une révolution qu'il est nécessaire d'accompagner. L'encadrement de ces nouvelles pratiques, de cette nouvelle industrie, vivifier permanent d'innovations en matière de produits mais surtout de services aux personnes et aux entreprises. Les EDP, motorisés ou non, s'insèrent parfaitement dans les efforts de multiplication des moyens de déplacements comme alternative aux véhicules thermique. A cela s'ajoute leur contribution significative dans la réduction des empreintes carbone des villes.


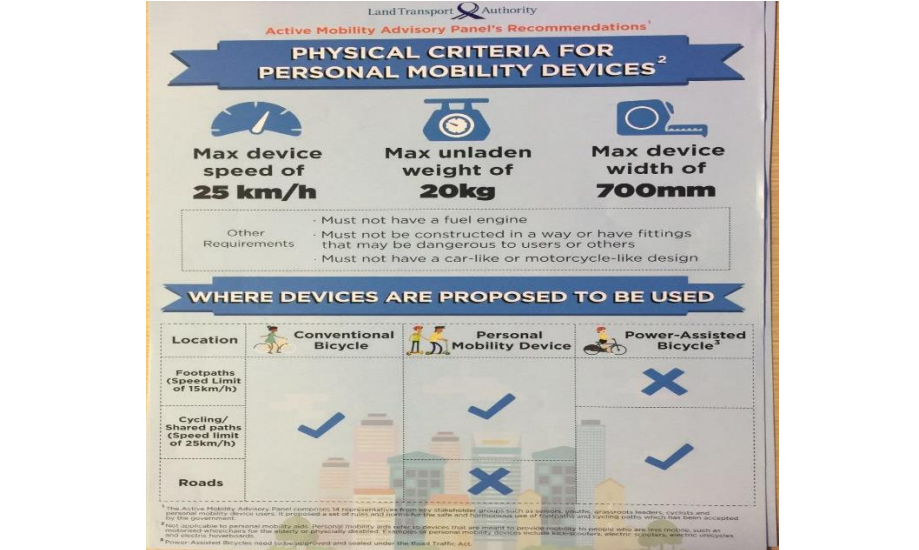
La FP2M encourage le développement des EDP comme complément, non seulement aux transports en commun, mais aussi à l'utilisation du vélo et de la marche à pied. Ces solutions plus flexibles, de par leurs poids et leur compacité, qui leur permettent d'utiliser des espaces non accessibles aux vélos et ils sont le parfaits complément de la marche de par leurs capacités à couvrir, en des temps réduits, des distances plus ou moins significatives avec des sollicitations physiques minimums.

Principaux avantages

- Les usagers des transports en commun vivant à 15 ou 20 minutes, à pied, de la gare routière la plus proche ou l'arrêt de bus la plus accessible
- Les urbains en transit entre deux stations routières ou ferroviaires qui n'aurait plus la nécessité de prendre un transport personnel ou d'attendre un éventuel bus (exemple parlant: couvrir la distance entre les gare de Lyon et Austerlitz)
- La personne à mobilité limitée (exemple: âge avancé, contrainte physique temporaire) n'ayant pas la possibilité de couvrir une distance moyenne par la marche et qui ne souhaiterait pas – ou ne pourrait pas – utiliser un mode de transport traditionnel
- Les tours opérateurs qui, de plus en plus souvent, offrent des visites touristiques, plus longues, plus complexes, plus riches, en limitant la contrainte physique

Propositions de la FP2M soumises à discussion

	Proposition
L'intérêt principal de ces EDP électrique ou non est leur capacité à s'insérer dans la vie urbaine et périurbaine afin de faciliter les déplacements. Il faudrait impérativement autoriser l'utilisation des EDP sur les trottoirs, les voies cyclables, les chaussées limitées à 30 Km/h. Mais aussi dans les espaces publics mais aussi les espaces périurbains	Sur les trottoirs: EDP assimilés aux piétons avec $V < 6$ km/h
	Sur les voies cyclables: EDP assimilés au vélo avec $6 \text{ Km/h} < V < 25 \text{ Km/h}$
	Sur les chaussée limitée à 30 Km/h (en l'absence de pas de piste cyclables et/ou trottoirs encombrés): Autorisation pour des vitesses $V \leq 25 \text{ Km/h}$
Aujourd'hui la prolifération de véhicules électriques créé une confusion entre ceux qui ne sont que des produits destinés au loisir, dans des espaces privés et/ou encadrés et ceux qui sont des vrais solutions de mobilité	Interdiction sur les voies de bus et sur les chaussées à 50 km/h
	Définir une différenciation claire entre les produits à usage purement privatif et/ou encadré de ceux qui seraient autorisés sur l'espace public.
	Limiter l'utilisation des EDP "rapide" (plus de 25 km/h) dans des espaces encadrés (compétition, loisirs, etc...) ou privés

	Proposition																
<p>urbaine, offrant potentiellement toutes les garanties de sécurité d'usage, d'ergonomie mais aussi et surtout d'efficacité dans le déplacement.</p>	<p>Rendre obligatoire, comme information à la vente ou un affichage sur le point de vente, des recommandations de bon usage sur l'espace public (exemple de Singapour)</p>																
	 <table border="1" data-bbox="1288 821 1892 997"> <thead> <tr> <th>Location</th> <th>Conventional Bicycle</th> <th>Personal Mobility Device</th> <th>Power-Assisted Bicycle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Footpaths (Speed limit of 15km/h)</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td>✗</td> </tr> <tr> <td>Cycling/ Shared paths (Speed limit of 25km/h)</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td>✗</td> </tr> <tr> <td>Roads</td> <td>✗</td> <td>✗</td> <td>✓</td> </tr> </tbody> </table>	Location	Conventional Bicycle	Personal Mobility Device	Power-Assisted Bicycle	Footpaths (Speed limit of 15km/h)	✓	✓	✗	Cycling/ Shared paths (Speed limit of 25km/h)	✓	✓	✗	Roads	✗	✗	✓
Location	Conventional Bicycle	Personal Mobility Device	Power-Assisted Bicycle														
Footpaths (Speed limit of 15km/h)	✓	✓	✗														
Cycling/ Shared paths (Speed limit of 25km/h)	✓	✓	✗														
Roads	✗	✗	✓														
<p>Certains véhicules à traction très lente (moins de 6 Km/h) sont destinés à des populations ayant des difficultés de mobilité sans pour autant être en handicap. La possibilité de circuler dans des lieux recevant du public (ERP) permet de sortir de l'isolement, notamment les personnes âgées.</p>	<p>Autoriser l'utilisation d'EDP lent ($V \leq 6$ km/h), avec siège (hors de la catégorie cyclomoteur), dans les ERP</p>																

	Proposition
<p>Le manque de mobilité est un élément d'isolement important. Elles veulent accompagner leur conjoint/ami mobile par exemple à 6 km:h sur les zone piétonne, mais aussi pouvoir se déplacer pour d'autre raison à moyenne vitesse sur piste cyclable. (Faire leur course, se rendre à un rendez-vous chez le médecin, etc... accompagner un cycliste, ...).</p>	
<p>Certains EDP, type autoéquilibrant, de par leurs technologies ont des potentiels de blessures importantes en cas de défaillance.</p> <p>La prise en main de certains EDP autoéquilibrant nécessite une initiation minimum, et un rappel d'utilisation en toute sécurité des véhicules. L'augmentation de la population utilisatrice apporte de nouveaux utilisateurs, moins aguerris, moins entourés</p>	<p>Rendre obligatoire le port du casque pour les utilisations sur les chaussée limitée à 30 Km/h (EDP de V < 25 Km/h)</p> <p>Intégrer un processus de formation/initiation obligatoire à la vente. Le niveau minimum serait à définir. Cela pourrait aussi être réalisé dans le cadre associatif.</p> <p>Par exemple: une prise en main de 30 min recommandé, par le revendeur.</p> <p>Rendre obligatoire, pour les distributeurs d'engins autoéquilibrant destinés à l'espace public la nécessité de rappel d'un certain nombre de recommandation minimums d'utilisation aux acheteurs</p> <p>Aujourd'hui les vendeurs de cycle ont des obligations de compétence, (décret 95-937 du 24 aout 1995), pourrait-on proposer une base de formation aux EDP for pour les vendeurs délivrés par le fournisseur ?</p>

	Proposition
<p>Les EDP sont amenés à être utilisés à tout moment, dans toutes les conditions. Des éléments du code de la route devront donc leur être appliqués.</p>	Obligation d'avertisseur sonore (défini dans la norme produit)
	Obligation d'un éclairage (à définir au travers d'une norme produit)
	La norme en cours de rédaction par AFNOR rendra obligatoire un avertissement visuel (changement de couleur des lumières) quand les véhicules dépassent la vitesse de 6 km/h. ceci permettra notamment aux autorités de mieux contrôler l'utilisation des trottoirs notamment.
	Obligation d'une assurance responsabilité civile (à l'exemple du vélo)
	Respect du code de la route: Règle de Priorité aux feux, aux intersections, etc...
Education du public	
<p>Les EDP motorisés, mais aussi ceux à propulsion musculaire sont amenés à être de plus en plus présents dans le quotidien des villes et une nécessaire adaptation et éducation du public doit être promu et soutenu par les autorités publiques en relation avec les associations diverses.</p> <p>Un focus particulier devra être fait concernant le respect de la place des personnes âgées sur le trottoir. Cette population sensible doit être largement prise en compte dans l'éducation du public.</p> <p>Aujourd'hui, les modes de déplacement à propulsion musculaire type rollers, skate ou trottinette se fondent parfaitement dans les environnements urbains et les motorisations électriques ne devraient pas changer cet état de fait si l'on encadre l'utilisation des EDP.</p>	Accompagner des actions de sensibilisation du grand public: Des campagnes d'information (spots télé, affichages) sur la nécessité du partage, en bonne entente, de l'espace public pour tous les utilisateurs,
	Promouvoir auprès des distributeurs la présentation et ou distribution aux acheteurs d'une charte de bonne conduite rappelant les règles de sécurité et de bon usage des EDP ainsi qu'un rappel aux règles de civisme basiques auprès des usagers de la route et des autres espaces de partage
	L'information sur les dangers du débridage, de la modification des caractéristiques techniques des produits notamment électriques
	Prendre en compte l'encombrement des véhicules (voir images incluses ci-haut)

	Proposition
<p>Les travaux sur la future norme européenne étant en cours, les adhérents de la FPMM se sont fortement impliqués afin d'aider à mettre ne place la meilleur norme "sécurité produit" possible. Entre autres propositions; des recommandations fortes ont été émises sur la notice utilisateur à définir dans cette norme. La notice doit prévoir les recommandations suivantes:</p>	Prenez le temps d'apprendre les bases pratique pour éviter tout accident grave qui pourrait avoir lieu dans les premiers mois de pratique
	Rapprochez-vous de votre revendeur afin qu'il vous oriente vers un organisme de formation approprié
	Evitez les lieux de circulation encombrés
	Anticipez votre trajectoire et votre vitesse selon le lieu de pratique
	Respectez toujours les éléments du code de la route
	Avertissez de votre présence à l'approche d'un cycliste ou d'un piéton ou lorsque la vue n'est pas dégagée
	Traversez la chaussée au niveau de passages protégés, en marchant
	Ne pas détourner l'usage du véhicule
	Ce véhicule n'est pas prévu pour un usage acrobatique
	Attention! le système de freinage-ralentisseur devenant chaud lorsqu'il est utilisé de manière prolongée ou répétée, il ne faut pas le toucher après avoir freiné.
	toujours porter des chaussures
Vérifiez régulièrement que le système de direction est correctement ajusté et que tous les éléments de connexion sont bien serrés et ne sont pas cassés	